
Téléchargement de chapitres de livres numériques universitaires

68 boulevard Port-Royal 75005 PARIS FRANCE

artelittera@gmail.com

www.artelittera.com

chapters.artelittera.com

tushu.artelittera.com

CONTRAT D'EXPLOITATION COMMERCIALE NUMERIQUE DE CHAPITRES TIRES D'OEUVRES LITTERAIRES DEMATERIALISEES

ENTRE :

ci-après "l'Éditeur"

ET :

ARTELITTERA société enregistrée à Paris sous le numéro de TVA intracommunautaire : FR15 794328054
et numéro de SIRET : 79432805400026

Propriétaire du site artelittera.com, du site chapters.artelittera.com et du site tushu.artelittera.com

Article 1 — Objet du contrat

Le contrat a pour objet la mise en vente dans le monde entier de fichiers au format PDF correspondant à des chapitres de livres ou articles de revues sélectionnés dans le catalogue de l'Éditeur en vue d'être intégrés sous forme de chapitres ou articles pour leur diffusion commerciale sur le site d'**ARTELITTERA**. Les téléchargements payants donnent lieu en contrepartie à une rémunération versée à l'Éditeur et fixée à l'Article 6.

Article 2 — Droits sur l'œuvre

2.1 L'Éditeur concède à titre non exclusif à **ARTELITTERA** l'autorisation d'exploiter les droits de reproduction des œuvres sélectionnées sous format numérique, leur intégration dans la base de données et leur utilisation dans le cadre de la diffusion commerciale par **ARTELITTERA**. Il est précisé que l'impression sur support papier ne concerne que la « sortie imprimante » des pages téléchargées par ses clients sur la plate-forme **ARTELITTERA** (www.artelittera.com et chapters.artelittera.com et tushu.artelittera.com). Il est précisé que l'Éditeur fournit lui-même les fichiers des chapitres des œuvres qu'il souhaite mettre en ligne sur la plate-forme Artelittera, étant entendu que ces

Artelittera, téléchargement de chapitres de livres universitaires

www.artelittera.com (fr) chapters.artelittera.com (en) tushu.artelittera.com (chinois)

œuvres sont publiées à partir de 2010.

2.2 Il est précisé que **ARTELITTERA**, afin de développer la commercialisation de son site, aura la faculté, s'il le juge nécessaire, d'établir des partenariats avec des entreprises oeuvrant sur le marché des téléchargements payants, en vue d'élargir la commercialisation des chapitres aux bibliothèques, institutions et organisations, dans le strict respect des obligations fixées par le présent contrat avec **l'Éditeur**, notamment celle de ne jamais céder gratuitement les chapitres, celle de ne jamais extraire les chapitres du serveur sécurisé rattaché au site, sans autorisation de **l'Éditeur**.

2.3 Cette concession à titre non exclusif est consentie pour avoir effet en tous lieux accessibles au public et dans tous les lieux privés, dans le monde entier et pour tout le temps que durera le présent contrat.

2.4 **ARTELITTERA**, en sa qualité d'ayant droit de l'Éditeur, aura le droit d'agir en justice à ses risques et profits, tant en demande qu'en défense, pour la protection des droits concédés, en raison d'actes de contrefaçon ou autres antérieurs ou postérieurs à la présente cession. L'Éditeur pourra collaborer à une telle action et sera obligatoirement informé par **ARTELITTERA** de toute action que **ARTELITTERA** envisagerait d'engager, ainsi que de toute action ou réclamation de tiers.

2.5 **ARTELITTERA** s'engage à mettre en place et maintenir un système de sécurisation fiable afin de préserver les droits afférents aux Œuvres. Chaque internaute client accepte, avant le premier téléchargement payant, des conditions d'utilisation par lesquelles il s'engage en particulier à respecter le fait que les informations fournies proviennent d'œuvres protégées par les dispositions sur le droit d'auteur du Code de la Propriété Intellectuelle et que ces informations ne peuvent être utilisées par lui que pour ses besoins propres. *Dans le cadre de la protection, sur la plate-forme, chaque téléchargement est soumis à des limites : le fichier peut être téléchargé 1 fois, puis le téléchargement se bloque. Si le fichier n'est pas ouvert dans un délai de 3 jours, il se détruit automatiquement.*

Article 3 — Droits et obligations de l'Éditeur

3.1 La fourniture de l'œuvre numérique par l'Éditeur se fait dans le respect du contrat ainsi que de toute législation et de toute réglementation applicables, des usages et des droits de propriété intellectuelle ou autres des Auteurs et des tiers.

3.2 L'Éditeur garantit à **ARTELITTERA** que, sous réserve du droit moral des Auteurs, il a seul qualité pour négocier la cession des droits dans le cadre du présent contrat et qu'en conséquence il est seul titulaire de tous les Droits de Propriété Intellectuelle et autres afférents aux Œuvres. Ces droits ne sont grevés d'aucune condition, sûreté, gage, sous-licence, réserve ou autre de nature à en empêcher la libre exploitation par la plate-forme de téléchargement **ARTELITTERA**.

3.3 L'Éditeur garantit à **ARTELITTERA** la jouissance paisible des droits concédés dans le cadre du présent contrat et garantit **ARTELITTERA** contre toutes actions en contrefaçon, tous troubles, revendications et évictions quelconques.

3.4 L'Éditeur s'engage à remettre gratuitement à **ARTELITTERA** les fichiers sous format PDF dans leur plus récente version à compter de la signature du présent contrat ou de tout avenant.

Article 4 — Droits et obligations de **ARTELITTERA**

4.1 **ARTELITTERA**, qui a pris l'initiative du site, en assure seul la gestion. **ARTELITTERA** détermine

Artelittera, téléchargement de chapitres de livres universitaires

www.artelittera.com (fr) chapters.artelittera.com (en) tushu.artelittera.com (chinois)

librement la présentation, notamment graphique, de la plate-forme ainsi que le prix des fichiers téléchargeables. **ARTELITTERA** reste seul propriétaire des bases de données ainsi que des fichiers constitués des données collectées auprès des internautes clients à partir de la plate-forme.

4.2 ARTELITTERA garantit à l'Éditeur que :

- aucune personne ou entité n'a, ou n'aura pendant toute la période du présent contrat, aucun droit ni intérêt sur les actions de la plate-forme qui seraient susceptibles d'altérer les droits concédés par l'Éditeur dans le cadre du présent contrat. **ARTELITTERA** ne conduira aucune action de nature à altérer ces mêmes droits ;
- aucune action en justice liée aux actions de la plate-forme ou susceptible d'affecter le respect par **ARTELITTERA** de ses obligations dans le cadre du présent contrat n'est en cours. **ARTELITTERA** notifiera l'Éditeur de toute action éventuelle ;
- les actions de la plate-forme **ARTELITTERA** respectent toute législation et toute réglementation applicables.

4.3 ARTELITTERA s'engage à ce que les documents et fichiers informatiques remis par l'Éditeur selon les directives de l'Article 3 soient exclusivement utilisés pour le téléchargement payant des œuvres divisées en chapitres faisant l'objet du dit contrat, pour son intégration dans la base de données et la promotion du site. **ARTELITTERA** s'engage par ailleurs à mettre en œuvre un niveau de sécurité permettant de protéger les œuvres contre toute copie non autorisée.

4.4 ARTELITTERA s'engage à :

- a) présenter les œuvres sous forme de chapitres sur la plate-forme de téléchargement payant pendant la durée stipulée à l'Article 8 du Contrat sous forme de chapitres téléchargeables ;
- b) ne pas modifier le contenu des œuvres au-delà de sa mise en forme permettant sa mise en ligne en chapitres sur la plate-forme de téléchargement.

4.5 ARTELITTERA s'assurera que les coordonnées de l'Éditeur titulaire des droits sur les œuvres sont fournies aux internautes clients de la plate-forme. En contrepartie, l'Éditeur s'engage à insérer un lien hypertexte sur son site renvoyant au site **ARTELITTERA**, sur les fiches des livres valorisés par **ARTELITTERA**

4.6 ARTELITTERA aura la faculté de mettre en place et en œuvre sur la plate-forme, à l'emplacement de son choix, de manière nettement visible, une ou plusieurs bannière(s) publicitaire(s) à l'exception des éditeurs concurrents sauf accord de l'Éditeur, ainsi qu'un ou plusieurs lien(s) hypertexte(s) vers d'autres sites, et ce sans aucune rémunération supplémentaire au profit de l'Éditeur, quand bien même cette opération devrait générer des revenus au profit de **ARTELITTERA**.

4.7 ARTELITTERA, sans qu'il ait à verser la moindre indemnité de quelque nature que ce soit, et à quelque titre que ce soit à l'Éditeur ou à une quelconque autre personne, peut à tout moment mettre à jour, améliorer, modifier la plate-forme de téléchargement ou y mettre fin. En cas d'arrêt définitif de l'activité, **ARTELITTERA** réglera toute rémunération résiduelle due à l'Éditeur, supprimera ses œuvres de la base de données et détruira toute copie des œuvres qu'il pourrait détenir.

4.8 ARTELITTERA pourra librement produire et publier tout matériel publicitaire, promotionnel et à titre d'information destiné précisément à promouvoir le site **ARTELITTERA**.

Artelittera, téléchargement de chapitres de livres universitaires

www.artelittera.com (fr) chapters.artelittera.com (en) tushu.artelittera.com (chinois)

Article 5 — Rémunération de l'Éditeur

ARTELITTERA détermine le prix de vente des fichiers à télécharger, soit **1 chapitre = 4 € TTC** (quatre euros) pour tous les ouvrages mis en ligne sur **ARTELITTERA**. Les fichiers Sommaire et Bibliographie sont téléchargeables gratuitement.

5.1 L'Éditeur perçoit une rémunération **de 50%** calculée à partir du prix fixe de **4 € TTC (dont 5,5% de TVA)** sur la base de chaque clic de téléchargement payant de l'œuvre. Le Relevé des ventes par téléchargement sera présenté tous les douze (12) mois, à l'Éditeur. Les règlements des droits figurant au bas du document Relevés des ventes seront adressés à l'Éditeur par virement bancaire.

5.2. ARTELITTERA permettra à l'Éditeur de faire procéder, à tout moment et par un intervenant de son choix, à tout contrôle technique et comptable sur les opérations réalisées avec les œuvres mises en ligne, sous réserve d'en avoir été informée deux (2) mois avant. Il ne pourra pas être effectué plus d'un contrôle par tranche de 12 (12) mois. Les frais de contrôle seront intégralement supportés par l'Éditeur, sauf dans l'hypothèse où ces contrôles révélaient une différence de plus de 5 % entre le montant dû à l'Éditeur et le montant adressé à l'Éditeur.

5.3. ARTELITTERA, et tout membre de son équipe, n'est pas tenu responsable par l'Éditeur ou autre représentant de l'Éditeur, de l'absence des ventes de chapitres, qu'il s'agisse de commercialisation directe aux utilisateurs ou de commercialisation auprès des partenaires,

Article 6 — Responsabilités de ARTELITTERA

6.1. ARTELITTERA assume, sous réserve des dispositions de l'Article 4 du présent contrat, la responsabilité pleine et entière de l'activité de la plate-forme. En conséquence, **ARTELITTERA** :

- a) est seul responsable de tout dommage direct, causé à tout internaute client ou à tout tiers qui aurait pour cause ou fondement le fonctionnement de la plate-forme,
- b) prend en charge toute action ou réclamation relative à la plate-forme,

6.2. ARTELITTERA s'engage à obtenir une couverture par toutes assurances de dommages ou de responsabilité civile professionnelle afférentes à son activité et à l'exploitation de la plate-forme et à s'acquitter de ses primes correspondantes pendant la durée du présent contrat.

6.3. ARTELITTERA ne saurait être tenu responsable à l'égard de tout tiers et de l'Éditeur, à quelque titre que ce soit, de l'interruption ou du défaut d'exploitation de la plate-forme résultant des systèmes de sécurisation adoptés par **ARTELITTERA** auprès de fournisseurs extérieurs et dont **ARTELITTERA** n'est pas le concepteur.

A ce titre, **ARTELITTERA** mettra toutes les mesures en œuvre pour y remédier et ne sera en aucun cas responsable juridique et technique des dispositifs de piratages des fichiers téléchargeables, par l'Éditeur, ni par les auteurs ni par aucun tiers.

Article 7 — Durée / Résiliation

7.1 Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 (un) an à compter de la mise en ligne des œuvres. Il sera reconduit tacitement par période successive de 1 (un) an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties sous réserve d'un préavis de UN (1) mois avant l'arrivée du terme de la période en cours.

7.2 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.1, chaque Partie pourra mettre fin au Contrat de plein droit et sans préavis sur notification à l'autre Partie si elle constate :

Artelittera, téléchargement de chapitres de livres universitaires

www.artelittera.com (fr) chapters.artelittera.com (en) tushu.artelittera.com (chinois)

- a) un manquement substantiel de l'autre Partie à ses obligations aux termes du Contrat, susceptible d'être réparé intégralement mais auquel il n'a pas été totalement porté remède dans les 7 (sept) jours suivant la notification écrite précisant ce manquement et demandant qu'il y soit porté remède ;
- b) tout autre manquement substantiel de la Partie défaillante à ses obligations aux termes du Contrat non susceptible d'être réparé ;
 - que l'autre Partie fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, à moins que la continuation du Contrat ne soit décidée par l'administrateur judiciaire ou toute autre personne habilitée à cet effet, de même qu'en cas de liquidation amiable de l'autre Partie.

7.3 En cas de transfert du contrôle de **ARTELITTERA**, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, à une maison d'édition concurrente de celle de l'Éditeur ou à un groupe contrôlant une maison d'édition concurrente de celle de l'Éditeur, l'Éditeur pourra mettre fin au contrat de plein droit avec un préavis de trente (30) jours après notification écrite à **ARTELITTERA**.

7.4 L'Éditeur se réserve le droit de retirer les œuvres faisant l'objet du présent contrat du champ d'application des présentes, avant le terme du dit contrat, en cas de revendication d'un Auteur ou de ses ayants droits au titre de leurs droits patrimoniaux et/ou moral.

7.5 En cas d'expiration de ce contrat, du fait de sa résiliation anticipée ou pour quelque raison que ce soit, **ARTELITTERA** s'oblige à :

- a) cesser immédiatement toute exploitation des fichiers numériques des œuvres ;
- b) en détruire l'intégralité, et ce dans un délai d'une semaine sauf accord préalable entre les Parties sur la restitution des fichiers numérisés à l'Éditeur ;
- c) cesser immédiatement toute utilisation des marques et logos de l'Éditeur, mettre fin aux liens hypertextes vers les sites de l'Éditeur, verser les redevances restant dues à l'Éditeur.

7.6 ARTELITTERA ne pourra être tenu responsable vis à vis de l'Éditeur de toute dépense ou préjudice susceptible d'arriver après la résiliation.

7.7 La résiliation ou la cessation du présent contrat ne dégage pas les Parties de leur responsabilité pour tout fait ou manquement antérieur à la date d'effet du présent contrat.

Article 8 — Cession du contrat

Sous réserve de l'accord préalable de l'Éditeur, notifié par écrit dans un délai raisonnable, **ARTELITTERA** pourra transférer tout ou partie des droits et obligations du présent contrat à toute filiale/entité et/ou à un tiers de son choix. Dans cette hypothèse, **ARTELITTERA** notifiera à l'Éditeur, par lettre recommandée avec accusé de réception, son intention de céder le présent contrat. L'Éditeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour donner une réponse dans les deux mois qui suivront cette notification. En cas d'accord écrit non équivoque de la part de l'Éditeur, **ARTELITTERA** sera libéré de toute obligation au titre du présent contrat, et l'Éditeur aura pour interlocuteur unique le cessionnaire de tout ou partie du Contrat. Dans le cas contraire, les parties se concerteront pour décider, soit de la résiliation de l'accord, soit de sa continuation dans les termes et conditions des présentes.

Le Contrat est régi pour son interprétation et son exécution par le droit français. Tout litige relatif à l'exécution, l'interprétation, l'extinction du Contrat, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris en cas de référé, sera soumis à la compétence d'un médiateur, proposé par l'une ou l'autre parties et choisi en accord par les deux parties, avant de soumettre le cas échéant l'affaire devant les tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Artelittera, téléchargement de chapitres de livres universitaires

www.artelittera.com (fr) chapters.artelittera.com (en) tushu.artelittera.com (chinois)

Fait à _____, le _____
En deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des Parties.

ARTELITTERA
Par Chantal Vieuille,
Présidente et
directrice des relations éditeurs

L'Éditeur,

Par

Artelittera, téléchargement de chapitres de livres universitaires

www.artelittera.com (fr) chapters.artelittera.com (en) tushu.artelittera.com (chinois)